

Logiciel libre et capitalisme

Le logiciel libre en tant qu'ensemble de pratiques qui s'inscrivent dans les protocoles définis par la Free Software Foundation et la G.N.U. General Public Licence est à la fois un symptôme des mutations majeures des économies de la deuxième moitié du xx^e siècle et une réponse novatrice à celles-ci. Quelles sont les caractéristiques de ces mutations eu égard notamment à la production des biens et services ainsi qu'à la redéfinition de leurs modes d'appropriation? Quelles sont les limites et implications des modes de production en réseaux coopératifs exemplifiés par le logiciel libre?

Francisco Padilla

Francisco Padilla est économiste et philosophe chargé de recherche au Centre national de coopération au développement (C.N.C.D).

La « nouvelle économie », « l'économie de la connaissance » ou « la société de l'information » sont devenues les expressions les plus couramment utilisées pour décrire toute une série de mutations contemporaines des modes de production associés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.). Ces expressions reçoivent cependant des acceptions sensiblement différentes qui rendent leur usage beaucoup trop vague si l'on ne délimite pas explicitement le champ d'étude auquel on fait référence quand on les utilise (B. Paulré, 2000). Les différents médias

qui ont largement contribué à populariser ces concepts ont mis les N.T.I.C. au centre des processus d'expansion et de transformation économique que connaissent les États-Unis depuis une quinzaine d'années. Nous insisterons ici beaucoup moins sur un territoire géographique spécifique ou sur les secteurs productifs, où les N.T.I.C. sont largement dominants, que sur un certain nombre de caractéristiques transversales et diffuses de la montée en puissance des réseaux collaboratifs de production (et de circulation) de biens et services informatifs.

MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Par rapport aux biens matériels issus de la production industrielle de type fordiste, caractérisée par le commandement d'une force de travail spécialisée et parcellisée, les biens et services informatifs produits en réseau possèdent des propriétés spécifiques qui affectent de manière profonde et diffuse les modes de production et d'accumulation des économies globalisées. Ces biens et services ont des caractéristiques qui les rapprochent des « biens publics ou collectifs » décrits dans les cadres théoriques de l'économie politique contemporaine (K. Arrow, 1970). L'utilité procurée par les biens et services collectifs (la lumière d'un phare marin, par exemple) est partageable, puisque le bénéfice que peut en tirer un agent n'exclut pas d'autres bénéficiaires simultanés. Toujours est-il que les biens et services collectifs ont des couts de production facilement identifiables. Ils sont de même nature que les biens et services que produirait une entreprise si elle pouvait réserver l'éclairage à certains bateaux plutôt qu'à d'autres, c'est-à-dire privatiser la consommation du service et éviter que d'autres bateaux puissent en bénéficier sans avoir payé. Dans certains cas, cela est possible et les firmes déploient en conséquence des stratégies d'appropriation et de privatisation de la consommation, si bien que des biens et services collectifs sont transformés en biens et services privés.

Aux yeux des économistes libéraux, les biens et services collectifs et leur production publique ont toujours constitué des

« anomalies » qu'il s'agit de thématiser soigneusement en vue de leur dépassement éventuel ou du moins de leur délimitation à un champ restreint de la vie sociale. Comme nous le verrons, alors même que ces « anomalies » semblent se résorber progressivement par la généralisation des politiques de privatisation et de libéralisation des marchés à l'échelle planétaire, d'autres « anomalies » se développent au cœur même des systèmes économiques dominants.

Cependant à la non-rivalité et non-exclusivité des biens et services informatifs produits par des réseaux coopératifs — le fait que leur utilité soit partageable par plusieurs agents en même temps —, il faut ajouter d'autres propriétés ou « anomalies » porteuses de difficultés supplémentaires.

Les biens-informations produits par des réseaux collaboratifs sont notamment caractérisés par leur reproductibilité. La révolution des nouvelles technologies a rendu leur cout de reproduction extrêmement faible et a largement favorisé leur circulation. Cette transférabilité débouche non seulement sur la non-rivalité des biens eux-mêmes (le fait que plusieurs usagers puissent en tirer une utilité simultanée, comme c'est le cas actuellement avec les réseaux « pair-to-pair »), mais elle enclenche aussi des diminutions des couts de coordination puisque, contrairement à l'exemple du phare, l'information circule potentiellement entre tous les agents du réseau, de manière rhyzomatique¹, et non seulement de l'émetteur au(x) récepteur(s). C'est là que se trouve toute la différence entre un réseau

¹ Les réseaux coopératifs sont des dispositifs qui ne correspondent ni au marché, ni à une hiérarchie (étatique ou entrepreneuriale), ni à une composition des deux, bien qu'ils puissent traverser ces types d'organisation et être utilisés par elles. Ils se multiplient par provignement, comme le banian, sans centre, sans la hiérarchie que l'on trouve dans les arborescences (racine, branche, tronc) ou dans les cercles (centre, périphérie, apogée, périgée).. voir G. Deleuze et F. Guattari, 1980 et Y. Moutier Boutang, 2000.

coopératif réagissant et innovant, qui agrège et accumule du capital connaissance immédiatement diffusable, par rapport aux réseaux de transmission passive tels que la radio et la télévision.

À leur aptitude pour diminuer les coûts de coordination, il faut ajouter d'autres propriétés intéressantes.

Les réseaux coopératifs favorisent la diminution des coûts de transaction et suscitent, dès lors, la redéfinition et le redéploiement des rôles des intermédiaires. Ils sont aussi des vecteurs de minimisation des externalités négatives liées aux coûts énergétiques de la dissipation de l'activité humaine. Ils enclenchent en outre des économies d'échelle d'apprentissage, d'adoption et d'usage innovant dans la mesure où ils permettent d'intensifier les échanges d'information et le captage de la demande par l'implication active des usagers dans la définition et la configuration des biens et services (voir F. Deck, 2003). La généralisation du code barre constitue à cet égard un exemple de choix puisqu'il incorpore aux biens et services standardisés des contenus informatifs interactifs inséparables des produits, cela tout autant durant le processus de production que pendant le processus de vente. En participant à la chaîne de vente et de consommation des produits standardisés, les agents économiques jouent le rôle de vecteurs informatifs collaboratifs (même inconsciemment), puisqu'ils permettent à l'unité de production d'agréger et d'analyser des données et d'améliorer du coup sa connaissance des marchés. Au cœur du fonctionnement de ces réseaux se trouvent

donc la diffusion de l'information et la constitution active et relativement décentralisée du savoir et de la connaissance.

Les économistes ont pris l'habitude de décrire la généralisation des biens-informations en utilisant les concepts de « travail et production immatérielle ». Les biens et services informatifs sont « immatériels » dans la mesure où ils n'ont pas de poids. Le support matériel est non seulement remplaçable, mais l'information qu'il contient détermine une part de plus en plus importante de la valeur agrégée du produit dans sa totalité. Les recompositions et modes de fonctionnement des grandes multinationales sont en ce sens assez révélatrices. En 2001, par exemple, la multinationale française Alcatel a annoncé qu'elle allait se séparer de ses onze usines de fabrication pour ne garder que les services de travail et production immatérielle, c'est-à-dire de marketing, de recherche, de conception et de vente. En dehors de ce cas limite, et de manière plus générale, même les entreprises de production de biens standardisés classiques, comme l'industrie de l'automobile, investissent jusqu'à 40 % de leur chiffre d'affaires dans le marketing, le design et la publicité, si bien qu'elles ne produisent pour l'essentiel que des biens qu'elles ont déjà vendus ou qu'elles pensent pouvoir vendre en fonction de leurs campagnes de promotion (Lazzarato, 2004).

Personne n'achète désormais une firme (même les entreprises qui produisent des biens matériels lourds et conventionnels) en prenant prioritairement en considération les biens matériels dont dispose la

société. « Ce qui compte ce ne sont pas les immeubles ou les machines des entreprises, mais les contacts et les potentialités de la structure de marketing, de sa force de vente, la capacité organisationnelle de sa direction et la force d'invention de son personnel » (Marazzi, 1997). Or ces caractéristiques ne sont pas séparables des compétences et aptitudes des travailleurs, sédimentées tout au long de leur vie en dehors de l'entreprise et qui se trouvent activées et mobilisées ensuite dans les processus de production.

Les réseaux de production de biens et services informatiques sont en définitive des formidables vecteurs d'externalités positives. C'est-à-dire qu'ils possèdent une aptitude particulière à capter et organiser la coopération gratuite, ce qui ne signifie pas qu'elle soit sans cout, mais que les couts sont externalisés et distribués au-delà des unités de production marchande, en amont et en aval. Comme le souligne Yann Moulier Boutang, « les déplacements des rapports de propriété effectifs (appropriation effective et non pas simplement propriété juridique formelle) ne sont possibles qu'à la faveur de l'incorporation d'une quantité considérable de travail ou d'activité fournie gratuitement ou à des prix dérisoires. L'exploitation, loin de disparaître dans le capitalisme cognitif, est présente partout. En particulier en dehors de l'entreprise classique ». Nous assistons dès lors, à une mise au travail généralisée des populations, sans pour autant leur en assurer la rémunération.

Dans ce cadre général, nous désignerons par capitalisme cognitif l'ensemble des

conditions et dispositifs qui ont permis *l'essor d'une économie fondée sur la diffusion du savoir et dans laquelle la production de connaissance devient le principal enjeu de la valorisation du capital.* (Vercellone, 2002).

APPROPRIATION DES CONNAISSANCES

Comme l'expérience des dernières décennies le montre, les entreprises ont largement intégré les modes de fonctionnement et de propagation des réseaux collaboratifs de production de biens et services en développant toute une série de stratégies de cloisonnement, d'appropriation et d'accumulation des informations et des connaissances. Cependant, compte tenu des anomalies propres aux biens-informations et à leurs dispositifs de production, force est de constater que ces processus se sont déroulés en engendrant toute une série d'impasses et de conflits durables. De la production de logiciels au brevetage du vivant et des savoirs traditionnels en passant par la production des médicaments génériques, les stratégies d'appropriation et de valorisation des informations et de connaissances actuellement en œuvre au sein du capitalisme cognitif rencontrent des résistances qui tentent de préserver et d'élargir le domaine public de manière créative.

Le mouvement du logiciel libre constitue l'un des exemples les plus intéressants de ces processus. Son émergence est le fruit direct de la montée en puissance des réseaux coopératifs de production des biens et services informatiques : le système d'exploitation G.N.U./Linux, par exemple, résulte de la collaboration permanen-

te, gratuite et décentralisée de milliers de développeurs, traducteurs et usagers du monde entier qui contribuent à faire évoluer le système en fonction des besoins et des défis rencontrés, dans un rapport de réciprocité potentielle entre concepteurs et utilisateurs. Or si ce vaste dispositif de production coopérative a pu jusqu'ici continuer à se développer en gardant une autonomie importante par rapport au marché, c'est notamment grâce à un usage spécifique du copyright rendu possible par la G.N.U. General Public Licence qui protège le résultat du travail collaboratif des tentatives d'appropriation exclusive, en autorisant les usagers à disposer du code source du programme, à produire des copies de celui-ci et à les modifier. Cette protection est aussi renforcée par le fait que la licence impose que toute modification d'un programme distribué sous licence G.P.L. soit à son tour protégé par la licence G.P.L.

Cette licence qui se trouve au cœur du logiciel libre constitue une véritable interprétation créatrice du copyright par rapport à l'usage conventionnel des licences qui délimitent les droits de copie. Puisque les droits de propriété intellectuelle sont censés protéger les auteurs de manière à ce qu'ils puissent disposer librement de leurs œuvres, il importe alors de protéger les auteurs des œuvres collectives (c'est-à-dire la collectivité) d'une appropriation privative (voir R. Stallman, 2001). Bien entendu, la licence G.P.L. n'a pas empêché le monde de la grande entreprise de porter un intérêt croissant au logiciel libre. Des multinationales comme I.B.M. ou la société

Google (qui utilise les systèmes d'exploitation G.N.U./Linux) ont investi massivement dans le développement et l'usage commercial du dispositif du libre, mais il n'en reste pas moins que le mouvement du logiciel libre a eu le mérite incontestable de réussir à diffuser et faire évoluer un nouveau type de biens collectifs. Cependant, à défaut de développer d'autres stratégies gouvernementales et non gouvernementales complémentaires de protection, de diffusion et de création des biens collectifs, le logiciel libre pourrait à son tour devenir une anomalie en cours de domestication, notamment par le biais de l'introduction des brevets logiciels qui accordent une protection à une fonctionnalité. Dans la mesure où les coûts de dépôts des brevets sont importants, les brevets logiciels risquent selon toute vraisemblance de favoriser les entreprises les plus importantes du secteur du logiciel, obligeant par la même occasion les usagers d'une fonctionnalité créée sur la base d'un code source protégé par la licence G.P.L. à payer des frais d'utilisation aux détenteurs du brevet.

Quelles sont dans ce contexte les stratégies de régulation collective, de valorisation des activités collaboratives et de protection des biens communs susceptibles de recomposer des rapports de force face à ces menaces? Les réponses à cette question sont nécessairement plurielles. Toujours est-il qu'elles se rapportent à une valorisation et rétribution publique du travail et de l'activité gratuite généralisée, qui se trouvent en amont en aval des unités de production du capitalisme cognitif. ■